

# La commission électorale menacée

● La déstabilisation des institutions du Congo-Kinshasa continue : c'est à présent au tour de la commission électorale – donc des élections, dénoncent les dissidents de la Majorité. Et d'appeler les autorités à se ressaisir.

● Le démembrement précipité des provinces, l'été dernier, a déjà désorganisé celles-ci.

“On risque d'arriver à une explosion”, met en garde Charles Mwando

**O**n risque d'arriver à une explosion”, reconnaît Charles Mwando Simba dans une interview accordée à “La Libre Belgique”. Poids lourd de la politique congolaise, ce Katangais, plusieurs fois ministre, préside le “G7”, qui regroupe sept partis de la Majorité présidentielle qui en ont été exclus à la mi-septembre. Leur crime : avoir demandé au président Kabila de respecter la Constitution et “modifier la stratégie” de la Majorité, pouvant créer “une crise aux conséquences imprévisibles”.

Dans un communiqué de presse du 31 octobre, le “G7” appelle la Majorité présidentielle et le gouvernement Matata “à libérer la démocratie et le processus électoral”. Il met en garde contre la déstabilisation de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), “une stratégie délibérée de bloquer ou, à tout le moins, de retarder le plus longtemps possible le processus électoral”.

## Une autre Commission électorale ?

Interrogé par “La Libre”, Charles Mwando Simba précise les faits. “En prenant prétexte de la démission de l'abbé Malu Malu, président de la Ceni, le 10 octobre, pour raisons de santé, le

pouvoir est parvenu à faire démissionner le premier vice-président de la Ceni, André Pungwe, PPRD (parti du président Kabila), contre l'avis de la plénière de la Ceni. Il s'agit, pour le pouvoir, d'obtenir une restructuration totale de la Ceni. Cela s'ajoute en effet au retard de l'Assemblée nationale pour entériner la désignation du remplaçant de l'abbé Malu Malu (Cornelle Nangaa, dont le choix a été récusé par l'Eglise catholique) et à une tentative, ratée, de faire démissionner le questeur MSR (parti membre du “G7”) de la Ceni. Restructurer la Ceni serait un processus très long qui pourrait, pourquoi pas, amener une révision de la loi organique qui crée la Ceni, afin d'encore allonger les délais”, accuse M. Mwando.

Lorsque la Ceni sera prête à fonctionner, elle devra enrôler les nouveaux majeurs (mettre sur les listes électorales les Congolais qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis les élections – frauduleuses – de 2011). Ils sont dix millions.

## Provinces : désignés, non élus

Le “G7” s'élève également contre la récente nomination de “commissaires spéciaux”, avec deux adjoints chacun, à la place de gouverneurs de province élus s'appuyant sur un gouvernement

provincial, comme le prévoit la Constitution.

“C'est malsain, explique M. Mwando. Le pouvoir s'est rendu compte que la plupart des candidats gouverneurs étaient indépendants et qu'il n'atteindrait donc pas la majorité de 60-70% parmi ceux qu'il voulait. Il a donc sorti ces “commissaires spéciaux” – des politiciens, généralement PPRD, pas des techniciens – qui ne sont prévus par aucun texte”. Un procédé qui, selon le “G7”, viole la Constitution.

Pour le Premier ministre Matata, en revanche, c'est conforme à l'Article 66 de la loi de 2008 sur la libre administration des provinces, qui indique “qu'en cas de nécessité, le pouvoir central peut réformer ou se substituer au pouvoir du gouverneur de province”.

“Il faut revenir en arrière, exhorte M. Mwando. Renoncer à déstabiliser la Ceni, à organiser un glissement (retardement) des élections et une révision de la Constitution. On peut encore organiser les élections présidentielle et législatives. On peut même y ajouter les élections provinciales (les députés provinciaux élisent les gouverneurs de province et les sénateurs nationaux) si l'enrôlement des nouveaux majeurs se fait avant

mars 2016... Mais certains font valoir aux députés et sénateurs nationaux qu'ils bénéficieraient, eux aussi, d'un glissement des élections (qui les maintiendrait sur leur siège sans avoir à être réélus) afin de s'en faire des alliés dans ces manœuvres. Beaucoup sont sensibles à cet argument...”, note M. Mwando.

## Un régime d'exception, l'autre non

Et ce dernier de s'inquiéter “des incertitudes” créées par ces violations de la Constitution.

“Comment les Assemblées provinciales élues – suspendues depuis quelques semaines – vont-elles cohabiter avec des commissaires spéciaux non élus ? Aujourd'hui, il y a deux systèmes : les provinces avec gouverneur élu (“les petites”, qui n'ont pas été divisées par le démembrement précipité par Kinshasa – voir “LLB” 30 juin et 5 septembre) et celles avec commissaire spécial ; une partie de la République est sous régime d'exception, l'autre non. Sur le terrain, cela crée des tensions.”

Et l'élus de Moba de craindre “une explosion” : “Plus s'affirme cette tendance à passer en force, contre l'expression de la population et les dispositions légales, plus la tension monte.”

## Troisième mandat : on reparle du référendum

**E**n 2013, Evariste Boshab – alors secrétaire général du parti présidentiel PPRD, aujourd'hui ministre de l'Intérieur – avait lancé l'idée d'une modification de la Constitution pour permettre au président Kabila de se présenter à un troisième mandat. Une entreprise difficile au Congo-Kinshasa : l'Article 220 de la Constitution de 2006 interdit toute modification du nombre des mandats présidentiels.

Un projet de révision constitutionnelle avait pourtant été inscrit à l'ordre du jour de la session ordinaire de l'Assemblée, en septembre 2014, malgré l'opposition à toute révision de l'Article 220 par la société civile congolaise. Puis, le renversement, le 31 octobre 2014, du président du Burkina Faso, qui s'obstinait à modifier la Constitution pour s'octroyer un nouveau mandat, avait sérieusement refroidi les ardeurs réformistes à Kinshasa.

Mais l'idée avait ressurgi à la faveur des aléas de la révolution burkinabée et du troisième mandat – contraire à l'accord de paix d'Arusha – du prési-

dent du Burundi, cet été.

Or, en juin dernier, une pétition signée par 100 000 personnes – comme l'exige la Constitution congolaise – a été adressée au Sénat de Kinshasa pour demander une révision constitutionnelle. Et en septembre, une proposition de loi sur les référendums – non prévue au calendrier, selon l'opposition – a été déposée à l'Assemblée nationale par deux députés de la Majorité, ce qui a convaincu les Congolais que le pouvoir repartait à l'assaut de l'Article 220. Les deux députés ont assuré vouloir seulement compléter le cadre juridique du pays et assuré "qu'il n'y a pas d'intention d'organiser [...] la révision de la Constitution".

La presse de Kinshasa vient cependant de relever, à l'occasion de la présentation du budget 2016, que l'Annexe explicative d'analyse des prévisions des dépenses de l'exercice 2016 prévoit 518 millions de dollars pour "la location des satellites, [...] l'organisation des élections et du référendum, [...] la sécurisation des élections".

**MFC**

### Épinglé

#### Kinshasa mise sur "un dialogue"

**Les autorités de Kinshasa** misent sur l'organisation "d'un dialogue" pour, disent-elles, débloquer la situation.

#### L'opposition et les dissidents

**de la majorité** pensent que le pouvoir veut ainsi trouver un consensus pour "faire glisser" (retarder) les élections et, donc, se maintenir plus longtemps en place. La plupart des partis d'opposition ont refusé.

**L'UDPS** a, quant à elle, accepté le principe d'un dialogue mais s'est montrée ambiguë. Après avoir nié des négociations avec Kinshasa à ce sujet, elle a dû les reconnaître. Le fils Tshisekedi, Felix, a été accusé de vouloir y négocier un poste de Premier ministre en échange de l'appui "au glissement" des scrutins; le tollé a obligé l'UDPS à affirmer, en août, qu'elle s'opposerait à "tout glissement". Ces incohérences accentuent la déliquescence de l'UDPS, absente des dernières mobilisations politiques. **MFC**